

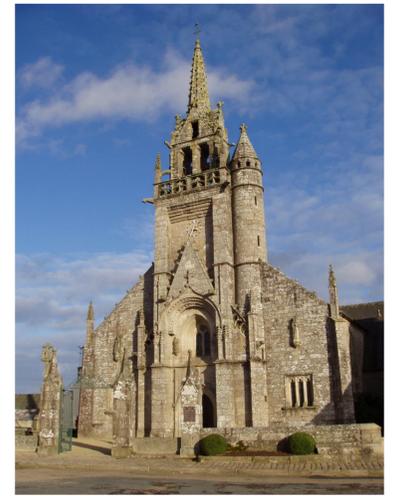


Site Patrimonial Remarquable (SPR)

Protéger et valoriser le patrimoine – étude pour la création d'un périmètre



*Prétoire ou prison seigneuriale
Classé le 18 avril 1914*



*Église Saint-Thénéan : portail et clocher
inscrite le 3 juin 1932*

Un SPR ... c'est quoi ?

Un **Site Patrimonial Remarquable** est une ville, un village ou un quartier dont la conservation, la restauration, la réhabilitation ou la mise en valeur présente, du point de vue architectural, archéologique, artistique ou paysager, un intérêt public.

Créé par la *Loi relative à la Liberté pour la Création, l'Architecture et le Patrimoine du 7 juillet 2016*, les SPR sont des servitudes d'utilité publique qui s'imposent au document d'urbanisme (PLUi).

La servitude ouvre droit, sous conditions, à des accompagnements financiers (sous forme de défiscalisation ou de subvention).

Ce dispositif vise à **conserver, restaurer et mettre en valeur le cadre bâti et paysager** qui fait la qualité de vie et l'attractivité du territoire.

Cet outil remplacera les périmètres de 500 mètres existants autour des 2 Monuments Historiques du cœur de ville : le prétoire et l'église.

LES ACTEURS DE LA CREATION DE CE SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE SONT :



Les élus : à travers les différentes commissions



La population : à travers **la concertation** avant la validation du périmètre et l'enquête publique précédent l'arrêté ministériel



Les acteurs institutionnels et associations : à travers la commission nationale du patrimoine et de l'architecture (CNPA) qui émet un avis sur le projet de périmètre

Etapes de l'élaboration du SPR



POUR RAPPEL, ÉVÈNEMENTS DÉJÀ RÉALISÉS :

QUESTIONNAIRE par publipostage fin 2022

RÉUNION PUBLIQUE D'INFORMATION le 2 décembre 2022 pour sensibiliser à la démarche et aux actions envisagées

CONFÉRENCE À 2 VOIX sur l'histoire et le patrimoine communal le 14 janvier 2023

BALADE URBAINE le 17 juin 2023, pour arpenter les limites géographiques du futur site patrimonial remarquable

ON VOUS DONNE LA PAROLE :

Un registre permettant de déposer des observations est mis à disposition du public à la mairie Guerlesquin et à Morlaix Communauté

Une information continue à travers le bulletin communal et le site internet

Pendant toute la durée d'élaboration du SPR, la commune de Guerlesquin et Morlaix Communauté mettent en place des outils de concertation et de médiation





Site Patrimonial Remarquable (SPR)

Protéger et valoriser le patrimoine – étude pour la création d'un périmètre

L'exception de la Place de Guerlesquin

La morphologie de la ville se construit dès la fin du Moyen Age selon trois grandes places séparées par les halles et l'église et délimitées au nord et au sud par deux longs fronts bâtis. L'auditoire de justice se trouvait à l'étage de la cohue.

L'espace spécifique dédié au Prétoire, lieu de puissance seigneuriale et de justice, s'est développé plus tardivement au XVIIe siècle sur une partie de l'espace de marché qui s'est alors regroupé autour de la cohue et le long des voies avec les commerces et arrières de stockage.

« La place de Guerlesquin demeure le seul exemple en Bretagne de ville-place associant les trois éléments du pouvoir urbain d'Ancien Régime : les Halles, la Prison Seigneuriale et l'Église ».

Source : <https://querlesquin.bzh/patrimoine/>.



Plan du cadastre napoléonien de Guerlesquin

Source : section E1 & E2 de la ville/E. Petit, géomètre. 1838. / AD29 Cote : 3P 70/18

Persistence du bâti et du parcellaire

La persistance du bâti qui définit la place de Guerlesquin, s'accompagne également d'une persistance parcellaire relativement importante, qui marque la préservation d'emprises de façades sur certains linéaires. Un certain nombre de passages sous porche sont également visibles. Ils conduisent généralement à des cours de fonctionnement autour desquelles se répartissent les annexes. Parfois dans le prolongement des cours de fonctionnement, un second passage sous bâtiment en profondeur d'îlot mène au courtil.

*courtil : Petit jardin attaché à une maison de paysan, généralement clos de haies ou de barrières (Littré)



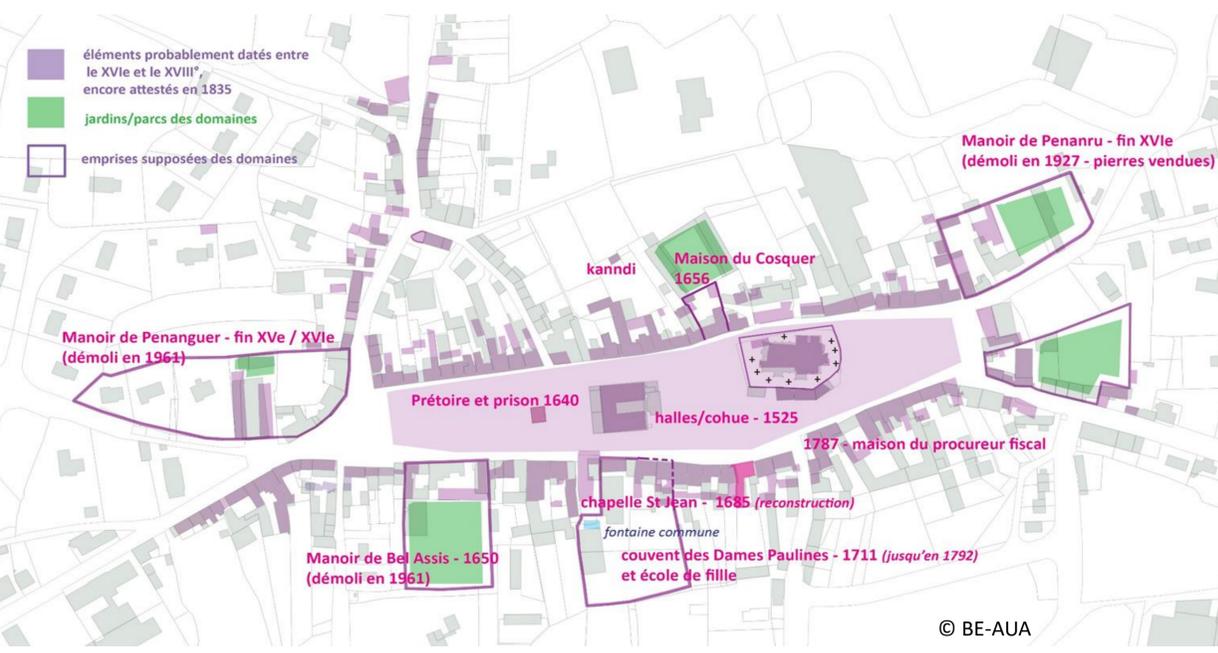
Cartographie des persistances parcellaires

© BE-AUA

Un peu d'histoire

Les Rohan construisent la première halle en 1526 et renforcent le rayonnement de Guerlesquin sur le Trégor, la Cornouaille et le Léon.

En 1653, sous le marquisat de Vincent Du parc, maréchal de camp de Louis XIII, Guerlesquin est un important bourg commercial. Siège de l'administration seigneuriale, on y rend la justice tous les lundis. La prison seigneuriale est construite en 1640. L'établissement des Dames de Saint-Paul, vient composer, ou recomposer, un vaste enclos au centre de la ville, sur le même modèle que ceux des manoirs de Penanguer, Penanru et de Bel Assis. Témoin d'une économie qui se développe, en 1732 le bourg accueille dix-neuf foires.



Cartographie du territoire : période XVI^e – XVIII^e siècles

© BE-AUA





Site Patrimonial Remarquable (SPR)

Identifier et préserver le patrimoine – étude pour la création d'un périmètre

Quelques architectures identitaires



Maison dite du Cosquer – 1656

aquarelle © François Pagé



Maison de bourg – XVII^e – XVIII^e siècles

aquarelle © François Pagé



Maison de bourg – XVIII^e siècle

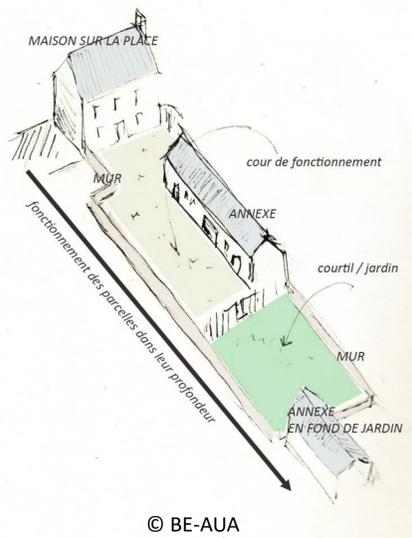
aquarelle © François Pagé



Maison de bourg – XIX^e siècle

aquarelle © François Pagé

Au sud de la place, est présent un parcellaire en lanière étroit hérité du Moyen-âge. Les maisons sont implantées à l'alignement sur l'espace public, libérant ainsi à l'arrière différents espaces.



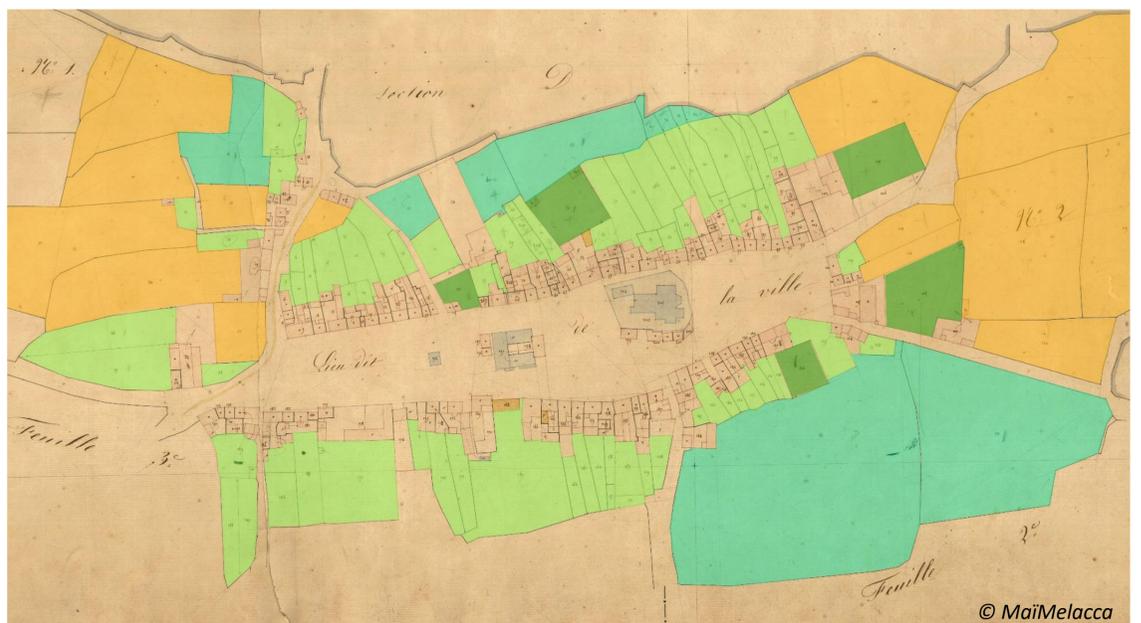
© BE-AUA



© BE-AUA

Ci-dessus, l'illustration du fonctionnement des différents espaces en profondeur de parcelle. Les maisons sont en très grande majorité construites en moellons de granite, extraits localement, et couvertes d'ardoises. Certaines sont recouvertes d'un enduit à la chaux.

Les jardins du bourg ont été relativement bien préservés. La comparaison avec le cadastre napoléonien de 1838 révèle la persistance des espaces de jardins et cette organisation particulière des parcelles en lanières perpendiculaires à la Place. Le système des courtils est encore partiellement lisible à travers la profondeur de certains îlots.



© MaiMelacca

(Source : d'après le cadastre napoléonien de 1838, Plan du cadastre napoléonien de Guerlesquin, section E1 & E2 de la ville/E. Petit, géomètre. 1838. AD 29-3P 70/18)

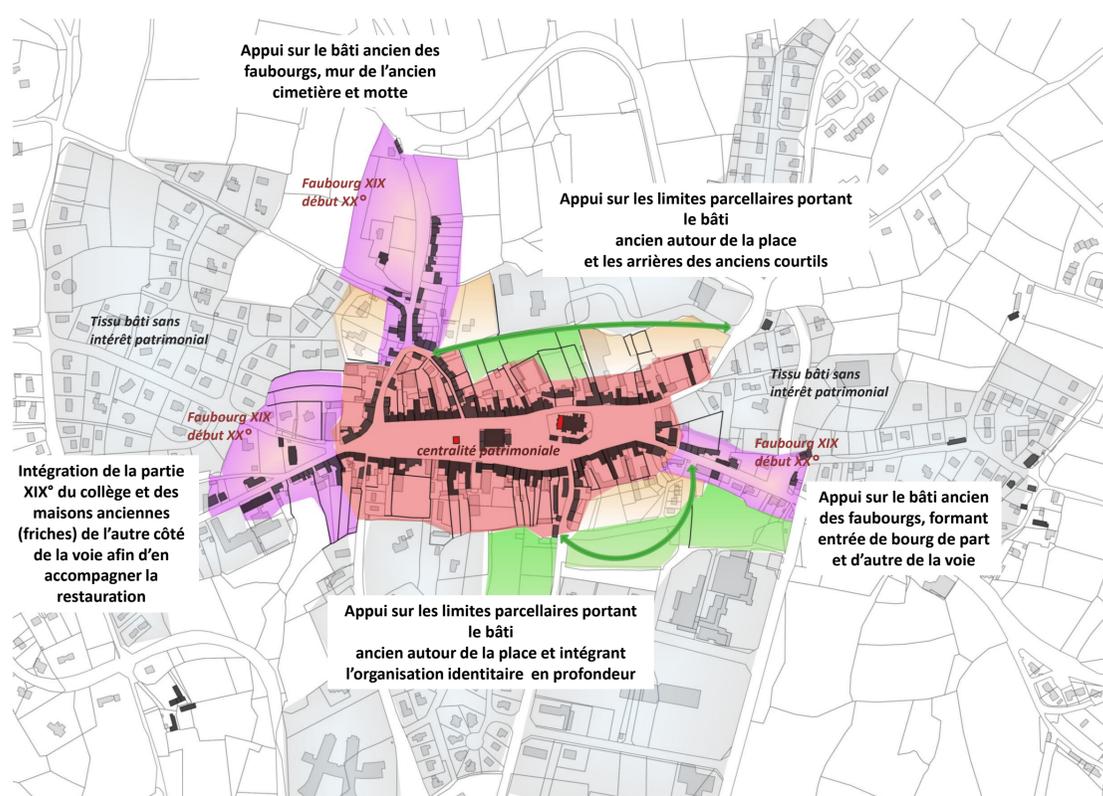




Site Patrimonial Remarquable (SPR)

Proposer un périmètre adapté aux enjeux du territoire – étude pour la création d'un périmètre

Les secteurs d'enjeux



© BE-AUA

La pertinence du Site Patrimonial Remarquable

- Une connaissance approfondie du patrimoine bâti et paysager (murs et jardins) ;
- Une gestion des rapports pleins/vides : la persistance de l'organisation en profondeur des parcelles ;
- Un encadrement des futures implantations et constructions ;
- Un principe d'organisation de l'espace public central et de persistance des volumes et gabarits préservé ;
- Un meilleur encadrement des franges ;
- La valorisation du site de l'ancienne entreprise Tilly ;
- Des règles concertées, communes pour tous et connues à l'avance.

Les principes de la délimitation de la proposition de périmètre SPR

La proposition de périmètre s'appuie d'une part sur les éléments identitaires regroupés autour de la place et sur les quelques rues secondaires, et d'autre part sur les points de vue sur la centralité et l'église, qu'offre la topographie.

Elle prend ainsi en compte la profondeur des parcelles, composées historiquement de cours de fonctionnement donnant sur un courtil ou directement d'un courtil. Ce fonctionnement historique constitue, encore aujourd'hui, une véritable limite physique sur lequel le projet de périmètre propose de s'appuyer.

Quelques pavillons ou ancien bâtiment d'activités, au contact immédiat d'ensembles identitaires et offrant des vues d'une part, et pouvant être perçus du centre d'autre part, sont proposés dans le périmètre.



© BE-AUA



© BE-AUA

